

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-546

présenté par
M. Jolly

ARTICLE 40

À la quatrième ligne de la seconde colonne à l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 271 852 »

le nombre :

« 285 444 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le regain de tension général entre les grands blocs mondiaux nécessite d'accorder à nos armées les moyens financiers et opérationnels pour leur permettre de défendre nos intérêts nationaux. Un réhaussement de 5% du plafond maximum d'ETP de nos armées par rapport aux propositions du Gouvernement apparaît nécessaire pour accroître la capacité de notre pays à exister sur le plan stratégique à côté des grandes puissances américaine, russe et chinoise.